



**Basilio Napoli**

Economiste

Membre du Collège régional de Prospective de Wallonie

***L'innovation sociale ou l'émergence de nouvelles réponses socio-économiques pour faire face aux défis sociétaux***

**Version au 6 novembre 2018**

---

*Cet article est rédigé à titre exclusivement personnel. Il n'engage aucunement les institutions publiques, privées et académiques auxquelles l'auteur collabore.*

## **1. Contexte**

La multiplication et la diversification des défis sociétaux (climat, logement, décrochage scolaire, mobilité, vieillissement, insertion dans l'emploi, ...) imposent de concevoir et de mettre en œuvre de nouveaux modèles de développement et de nouvelles réponses socio-économiques.

En effet, d'une part, en se référant à la typologie sociale de Pierre Rosanvallon, il apparaît que les modèles d'action publique fondés sur le social redistributif et le social régulateur ne permettent plus à eux seuls de répondre aux défis de notre temps. Ainsi, par rapport au social redistributif, outre les limites liées au niveau des dépenses publiques, on perçoit la difficulté croissante du système de sécurité sociale à remplir sa mission pour les plus fragiles, et ce, dans le contexte d'une tendance de fond à l'individuation.

Concernant le social régulateur, l'inflation de textes conduit souvent à renforcer l'obligation de moyens au détriment de l'obligation de résultat. Elle peut même devenir une source d'insécurité juridique plus particulièrement pour les plus fragiles. D'autre part, la prise en charge de certaines questions sociales par un modèle associatif trop dépendant des subventions publiques pose question à certains égards.

Enfin, réunir les conditions à la création durable de richesses impose aux acteurs économiques de s'impliquer de manière plus significative dans les défis sociétaux, et ce, en dehors de toute considération de type éthique.

## 2. L'innovation sociale

Le 13 novembre 2014, l'UNIPSO <sup>1</sup> réunissait, autour d'une conférence ayant pour thème « L'innovation sociale, un levier de développement régional ! », l'ensemble des acteurs de l'innovation sociale. Mais qu'est-ce qui se cache derrière l'innovation sociale ?

### 2.1. Définition

L'innovation sociale est décrite par l'UNIPSO comme « *l'ensemble des initiatives innovantes et originales permettant d'apporter une réponse nouvelle aux besoins fondamentaux de la population, émergents ou insuffisamment satisfaits, en matière d'éducation, d'action sociale, de santé, de culture et d'emploi. Ces initiatives s'inscrivent sur un territoire et en collaboration avec les acteurs locaux (usagers, pouvoirs publics, entreprises, etc.). Elles peuvent être technologiques ou non technologiques, concerner un produit, un service ou améliorent l'opérationnalisation des projets à profit social existants via un nouveau procédé (pratique de travail, mode d'organisation, etc.) pour autant qu'elles renforcent sa finalité sociale. Cette innovation est sociale tant dans son activité, son procédé que dans sa finalité. Enfin, elle est également transformationniste puisqu'elle suscite les changements de comportement nécessaires pour relever les grands défis sociaux.* »

L'Union européenne, dans son Initiative phare *Europe 2020* intitulée « Une Union de l'Innovation », ajoute que « *les innovations sociales... donnent aussi aux citoyens les moyens d'accéder à l'autonomie et génèrent des relations sociales et des modèles de collaboration d'un nouveau genre. Elles sont donc à la fois innovantes en soi et utiles pour la capacité de la société à innover* ».

### 2.2. Éléments constitutifs de la dynamique d'innovation sociale

S'inscrire dans une dynamique d'innovation sociale impose nécessairement de réunir plusieurs conditions :

- une approche bottom-up partant des citoyens et des territoires ;
- l'implication des bénéficiaires visés ainsi que celle des autres parties prenantes, privées et publiques ;
- une alliance d'intérêt général réunissant les citoyens actifs, les associations, les entreprises, les partenaires sociaux et les acteurs publics.

### 2.3. Déresponsabilisation de l'Etat ou partage des responsabilités ?

La perspective ici envisagée n'est pas celle du « ou » mais celle du « et ». En effet, il ne s'agit aucunement pour l'État de transférer sa responsabilité sociale. Au contraire, face aux défis énormes à relever, on a besoin de l'État et de la société civile.

Comme l'indique Hugues Sibille dans son ouvrage *Innovation sociale, la grande promesse*, il faut *s'inspirer du meilleur des innovations sociales afin de coconstruire des politiques publiques efficaces et cesser de faire descendre des macro-solutions toutes faites et prêtes à l'usage. La société civile, quant à elle, a besoin de régulation, d'arbitrage, de garantie d'intérêt général.*

### 2.4. De l'innovation sociale aux innovations socio-économiques

Traditionnellement, la tendance est de dissocier le social considéré comme un coût de l'économique appréhendé comme de la création de valeur. Le modèle de pensée sous-

jaçant est que le financement du social est assuré par l'entreprise privée marchande. L'innovation sociale dépasse de plus en plus cette dichotomie pour évoluer vers des modèles socio-économiques qui visent à créer de l'utilité sociale en s'appuyant sur un engagement et un financement pluriels. Cela oblige assurément à inscrire les logiques d'action dans une perspective d'investissement cofinancé par différents acteurs sous des formes diverses et dont les résultats attendus sont mesurables et mesurés et non dans une acception étroite de dépense sociale.

## **2.5. Des entreprises partenaires**

De plus en plus d'entreprises souhaitent, par ces partenariats, mobiliser davantage leurs collaborateurs, accéder à d'autres réseaux, améliorer leur réputation et bénéficier d'une veille sur les innovations sociales et les nouveaux comportements.

La typologie des partenariats proposée par Le Rameau <sup>2</sup> comprend :

- le mécénat : dons sans contrepartie, mécénat de compétences ;
- les pratiques responsables : achats socialement responsables ;
- la coopération économique : « joint venture », coproduction, appuis technique et/ou commercial ;
- l'innovation sociétale : démarche d'intrapreneuriat social où une entreprise permet à ses salariés de se lancer dans un projet social en lien avec son cœur de métier.

## **2.6. Des écosystèmes d'innovation sociale**

Toujours selon Hugues Sibille, les écosystèmes d'innovation sociale sont très souvent des émanations du « terrain » impulsées par la société civile et d'autres acteurs ayant construit des relations de confiance. Ils « combinent de manière originale des ressources spécifiques : financières (subventions, avances remboursables, mécénat), humaines (bénévolat, mécénat de compétences), matérielles (bureaux, informatique), relationnelles (réseaux sociaux, partenariats, gouvernance partagée, groupements).

## **2.7. Vers une financiarisation du social**

Le financement par le secteur privé et financier peut poser question même lorsqu'il prend des formes originales comme les contrats à impact social qui permettent de financer des projets sociaux par des financements privés en rémunérant les apporteurs de fonds au prorata des résultats obtenus.

Qu'on le veuille ou non, le profit demeure la finalité ultime et l'objet d'une entreprise à finalité marchande n'est pas de résoudre des problèmes sociaux. Et en même temps, comme indiqué ci-devant, les défis à relever réclament une alliance entre les pouvoirs publics, les partenaires sociaux, les entreprises, les associations et les citoyens. L'enjeu n'est-il pas, dès lors, de déterminer si la nature de ces financements et les modalités de gouvernance qu'elle implique impactent sur la définition des besoins et des objectifs sociaux, le pilotage des projets sociaux et la manière de les évaluer.

N'est-ce pas à l'État de catalyser et de baliser les initiatives de la société et de garantir in fine l'intérêt général ?

## **3. Propositions**

### 3.1. Élaborer une stratégie wallonne de soutien à la recherche et à l'innovation sociale

En effet, jusqu'à présent, les politiques publiques wallonnes en matière d'innovation concernent essentiellement les innovations technologiques et industrielles. S'il demeure essentiel de maintenir et d'accroître les investissements en la matière, les enjeux sociétaux précédemment soulignés requièrent la conception et la mise en œuvre d'une stratégie structurelle relative à la recherche et à l'innovation sociale.

### 3.2. Créer un cadre légal qui soutienne l'expérimentation de projets innovants

Il s'agit de créer un cadre légal qui soutienne l'expérimentation de projets innovants s'inscrivant dans l'innovation sociale et en particulier pour ceux qui relèvent de différentes compétences ministérielles et donc de plusieurs administrations. Il faut donc créer les conditions pour sortir du cadre. C'est le prix à payer pour une réelle démarche d'innovation sociale. Dans cette perspective, des innovations juridiques doivent accompagner le développement des innovations sociales. Ainsi, en France, de nouvelles formes de partenariat territorial ont été développées comme les coopératives d'intérêt collectif, les fondations territoriales ou les pôles de coopération.

### 3.3. Créer sa boîte à outils

- L'innovation sociale ne peut pas se développer sans développement de la culture « esprit d'entreprendre ». D'où l'importance que les programmes visant à stimuler l'entrepreneuriat concernent également la création d'entreprises à finalité sociale/sociétale et ce, dès l'école.

Informier, sensibiliser, former les acteurs territoriaux potentiels qu'il s'agisse des citoyens, des travailleurs du secteur associatif et de l'économie sociale, du secteur public et du secteur privé marchand.

Accompagner et soutenir financièrement la mise en place d'un écosystème régional et d'écosystèmes sous-régionaux orientés sur l'innovation sociale au travers de :

- dispositifs d'analyse des besoins sociaux peu ou pas rencontrés ;
- programmes de recherche en innovation sociale réunissant des centres de recherche, des acteurs économiques à finalité marchande ou non marchande, des acteurs publics, des associations... ;
- incubateurs d'innovation sociale ;
- mécanismes de duplication ou d'essaimage des projets ayant fait leurs preuves.

Afin de développer cette boîte à outils, une piste serait de s'appuyer sur les agences en économie sociale dont les missions pourraient être élargies.

1 Union des Entreprises à profit social

2 Le Rayonnement des Associations par le Mécénat d'Entreprises, d'Administrations et d'Universités

## Sources

SIBILLE, Hugues, *Innovation sociale, la grande promesse*, Paris, Rue de l'échiquier, 2016.

Union des entreprises à profit social

